



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## réglementation

Question écrite n° 132801

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur sur la situation très difficile de nombreuses familles ayant investi dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA). Ces familles sont aujourd'hui confrontées à d'importantes difficultés financières résultant du comportement de leur promoteur. En effet, la SCCV SARA, filiale du groupe Finaxiome n'étant pas en mesure, pour un certain nombre de ses programmes immobiliers, d'achever les travaux, il a été fait appel au garant dans le cadre des garanties dont bénéficient ces opérations. Les retards conséquents en ce qui concerne la livraison des biens (plus de trois ans pour certains) ont contraint les acquéreurs à supporter des intérêts intercalaires que le promoteur s'était engagé à rembourser. Aujourd'hui, la situation devient intenable pour ces familles qui doivent désormais amortir les prêts sans aucune recette locative, pour ceux qui souhaitent mettre leur logement en location. En outre, ils ne peuvent pas, non plus, bénéficier des effets de la défiscalisation (Borloo neuf). Ces exemples démontrent les inconvénients et les limites de la procédure de la VEFA et elle lui demande donc les mesures que le Gouvernement entend prendre pour aménager cette procédure et assurer une meilleure protection des « acquéreurs ».

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Dubois](#)

**Circonscription :** Loiret (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132801

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Économie, finances et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2012, page 4191

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)